



ANGLICAN DIOCESE MONTREAL

The Venerable Robert Camara
Executive Archdeacon & Vicar General

5 juillet 2021

Chers collègues,

J'espère que vous passez un bon début d'été en toute sécurité.

Un simple rappel de la dernière mise à jour que le diocèse (et tout le Québec) est dans une zone verte de "Niveau 1-Vigilance". Toutes les directives et les exigences de la santé publique mentionnées dans le mémo du 23 juin sont toujours en vigueur.

Le gouvernement du Québec a récemment apporté un changement important aux directives concernant le chant choral. Comme la situation du COVID-19 au Québec continue de s'améliorer, les responsables de la santé publique ont assoupli la restriction sur le chant choral dans les lieux de culte. Cela signifie qu'à partir de maintenant, les chorales d'église peuvent recommencer à chanter dans les conditions suivantes:

- Les masques ne sont pas obligatoires, mais chaque chanteur doit maintenir une distance minimale de 2 mètres avec les autres personnes ou être séparé par une barrière physique (une cloison pleine); si la chorale chante devant l'assemblée, la distance doit être supérieure à 2 mètres (dans les théâtres, il y a au moins 3 mètres entre les solistes et la première rangée de spectateurs).
- Après chaque cérémonie, le plancher de l'aire de travail de chaque chanteur doit être lavé et la zone de travail de chaque chanteur doit être nettoyé.

Pour l'instant, ces protocoles ne s'appliquent qu'aux chorales. Le chant de congrégation reste interdit, mais l'assouplissement de ces restrictions sur la musique chorale est un signe encourageant.

Les directives diocésaines pour la réouverture des bâtiments d'église (7 août 2020) peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante: <https://www.montreal.anglican.ca/covid19-response>.

Les mises à jour du gouvernement peuvent être consultées en ligne à l'adresse suivante: <https://bit.ly/3hyPYUw>.

Si vous avez des questions sur les protocoles COVID-19, n'hésitez pas à nous contacter.

Bénédictions,